

**Ministry of Labour,  
Training and Skills  
Development**

Office of the Minister

400 University Avenue  
14<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 1T7  
Tel: 416 326-7600

**Ministère du Travail, de la  
Formation et du Développement  
des compétences**

Bureau du ministre

400, avenue University  
14<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 1T7  
Tél. : 416 326-7600



Madame, Monsieur,

La présente renferme un complément d'information sur l'approche que le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences a adoptée à l'égard de la prestation des services d'aide à l'emploi et de formation à la suite de l'éclosion de la COVID-19 en Ontario.

Comme le premier ministre Ford l'a redit jour après jour la semaine dernière, nous devons tous nous unir et prendre les mesures nécessaires pour protéger le public contre la COVID-19 et appuyer les familles de l'Ontario. Nous voulons faire en sorte que les apprentis et les travailleurs puissent placer leur santé et celle des autres au premier rang. En cette période sans précédent, chacun doit y mettre du sien pour appuyer les recommandations des autorités sanitaires tout en veillant à ce que les services et la formation inestimables que vous offrez soient accessibles aux personnes qui en ont le plus besoin.

C'est pourquoi j'ai appelé les hauts responsables du ministère à faire tout en leur pouvoir pour aider vos organismes à protéger la santé et le bien-être de votre personnel et pour soutenir nos clients. À cette fin, il faut notamment permettre d'autres méthodes de prestation des services et le report des formations non essentielles, selon le cas, pour minimiser les contacts en personne, et insister sur l'importance de l'écart sanitaire en ce moment.

Je tiens également à vous faire savoir que j'ai demandé au ministère de prendre les mesures suivantes :

1. Renouveler la plupart des ententes annuelles en offrant le même financement qu'en 2019-2020 pour assurer la continuité des services. Ce n'est pas le moment, en effet, de laisser nos partenaires de la prestation de services s'inquiéter de devoir négocier des allocations, des cibles et des contrats.
2. Aider les programmes de formation touchés par l'état d'urgence à continuer, les reporter ou proposer d'autres méthodes de prestation de ces programmes. S'il est nécessaire d'interrompre ou de cesser la prestation des programmes de formation, les agences de formation, ainsi que

les fournisseurs de programmes de préapprentissage et autres, recevront un soutien durant l'exercice 2020-2021 lorsque ces programmes reprendront. Cette mesure protège notamment nos élèves du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario et du Programme à double reconnaissance de crédit et j'ai demandé que mon ministère continue à collaborer étroitement avec le ministère de l'Éducation pour répondre aux besoins de ces clients.

3. Aider les clients qui participaient à des programmes de formation qui ont dû être annulés à terminer leur formation en 2020-2021 et étendre la durée des mesures de soutien offertes aux clients dont la formation a été provisoirement interrompue. Un complément d'information suivra pour les clients qui étaient près de terminer leur formation et qui ont besoin d'un soutien du revenu.
4. Dans l'évaluation de l'efficacité d'un organisme à la fin de l'exercice, ne pas prendre en considération l'éventuel recul attribuable à l'état d'urgence en matière de score ou de cibles à atteindre. Plus que jamais, nous aurons besoin de services d'aide à l'emploi qui apporteront un véritable soutien aux employeurs et aux chercheurs d'emploi, mais les circonstances actuelles sont hors de notre portée.

J'ai la ferme conviction que c'est le moment de mettre à profit notre expertise collective et de trouver des solutions originales en matière de prestation de services et de programmes de formation. Nous devons fournir tout le soutien possible dans le contexte actuel et nous préparer à réintégrer notre rôle important pour les employeurs et les clients lorsque nous le pourrons. Aussi ai-je demandé au personnel du ministère d'exercer son pouvoir discrétionnaire et de faire preuve d'une souplesse raisonnable pour aider vos organismes à s'adapter aux circonstances pour que nous puissions concentrer nos efforts sur le soutien aux apprentis, aux employeurs et aux travailleurs, mais aussi préserver la santé et la sécurité de chacun. Nous ne sommes pas en présence de circonstances normales et nous devons être alertes pour faire ce qu'il y a de mieux pour la population de l'Ontario.

À mesure que la situation évoluera, nous devons continuer à unir nos efforts pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre de notre province sur le plan de l'emploi et de la formation. Le travail que vous faites est crucial et a une incidence directe sur les ressources de nos clients et sur l'économie de l'Ontario.

Je vous remercie de votre appui soutenu au système provincial de services d'aide à l'emploi et de formation. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre directrice ou directeur régional.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Monte McNaughton', is positioned below the text. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Monte McNaughton